



Critère légal d'admission d'un étudiant en école privée

Par **JOAVEN**, le **22/01/2009** à **11:22**

Bonjour,

Ma femme, qui est étrangère, est considérée trop vieille à 25 ans, pour pouvoir déposer sa candidature d'admission pour un Master, dans une école privé à Paris dans le domaine de l'hôtellerie.

Je suis également très surpris et souhaiterai donc savoir si cette école, même si elle est privée, a le droit de discriminer un candidat en fonction de son age ?

Merci de toute réponse pouvant m'apporter une précision et éventuellement les actions à entreprendre dans le cas où le critère de l'age serait illégal.